AVIS A AFFICHER

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-066 en date du 20 mars 2023 la société ENERTRAG POITOU-CHARENTES X est autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Château-Garnier (86 350) et La Chapelle-Bâton (86 250), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit en mairies de Château-Garnier et La Chapelle-Bâton,
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,
- soit sur le site internet de la préfecture : https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risquesnaturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes/Parc-eolien-La-Croisee-de-Chabanne-Chateau-Garnier-et-la-Chapelle-Baton